



CIRCULAIRE DA 210-12

Octobre 2000

LIGNES DIRECTRICES SUR LA DÉTERMINATION DE L'ALCOOL

PROTOCOLE À SUIVRE PAR LES PRÉPOSÉS DE L'ACCISE POUR LA DÉTERMINATION DE LA TENEUR EN ALCOOL AUX FINS DE L'ACCISE EN UTILISANT UN THERMOMÈTRE NUMÉRIQUE

INTRODUCTION

Un thermomètre numérique (TN) est un appareil qui indique au moyen d'un affichage numérique la température mesurée au moyen d'un transducteur et d'un circuit électronique. Le transducteur est un dispositif qui donne une résultante mesurable (par exemple une résistance, force électromotrice, etc.) en fonction de la température. Le transducteur doit être recouvert d'une pellicule. La sonde du TN est composée du transducteur et de cette pellicule.

Le circuit électronique convertit la résultante mesurable en lecture de température, qui est indiquée sur l'affichage numérique du TN.

Le TN est constitué des pièces suivantes:

- une sonde qui sera plongée dans le liquide dont on veut obtenir lecture de la température; et
- un étui contenant les batteries ou le bloc d'alimentation, les composantes électroniques et la fenêtre d'affichage numérique. La sonde peut être rattachée directement à l'étui du thermomètre (thermomètre de poche) ou par fil (thermomètre - modèle de table).

Dans tous les cas, la sonde ou toute partie ou tout accessoire du TN qui est amovible doit arborer le même numéro de série que l'élément principal de l'instrument, ou un numéro de série qui lui est propre.

Uniquement les thermomètres numériques " approuvés ", tel qu'il est stipulé dans le Règlement ministériel sur la détermination de l'alcool, 1997, peuvent être utilisés pour la détermination de la teneur en alcool pour les besoins de l'accise.

Un TN qui rencontre les normes prescrites ci-dessus peut être utilisé avec des aréomètres approuvés (l'écart maximal toléré est de $\pm 0,5^{\circ}\text{C}$). Il ne peut être employé avec des pycnomètres ou des densimètres numériques à moins qu'il ne rencontre les normes exigées pour ces appareils (p. ex., pour les pycnomètres l'écart maximal toléré du thermomètre est de $\pm 0,05^{\circ}\text{C}$, et pour les densimètres numériques l'écart maximal toléré du thermomètre est de $\pm 0,01^{\circ}\text{C}$).

MODE D'EMPLOI DE L'APPAREIL

Le TN est facile d'utilisation. Normalement, l'opérateur met en circuit l'appareil, plonge la sonde dans la solution et note la lecture de l'appareil.

Un TN qui a été approuvé doit avoir ce qui suit:

1. une étiquette valable sur laquelle est inscrite l'année de certification;
2. un certificat d'approbation valable; et
3. des numéros de série de l'élément principal de l'appareil et de la sonde identiques à ceux mentionnés sur le certificat d'approbation.

MESURES À PRENDRE

Si des déclarations de l'accise ont été faites et que vous soupçonnez que le TN ne donne pas une lecture exacte de la température, vous pouvez considérer l'une des options suivantes:

1. demander à ce que le détenteur de licence mesure à nouveau ces titres alcoométriques;
2. vous procurer un échantillon d'eau-de-vie et le faire parvenir à la Direction des travaux scientifiques et de laboratoire pour un essai officiel; ou
3. faire parvenir le TN à la Direction des travaux scientifiques et de laboratoire pour qu'il soit certifié de nouveau.

Si vous avez des questions ou que vous désirez des informations concernant le TN, vous pouvez communiquer avec le Chef, Section de l'alcool et du tabac, Direction des travaux scientifiques et de laboratoire au numéro (613) 954-9944.